

COMMISSION PERMANENTE DU 1er AVRIL 2021**Rapports n° CP 2021-197****SOUTIEN AUX CONDITIONS DE VIE ÉTUDIANTE (AIDES DAEU, AIDES AU MÉRITE,
LOGEMENTS À LA MAISON DE L'ÎLE-DE-FRANCE ET LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ
MENSTRUELLE)****Texte de l'amendement :**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

“Décide la mise en place d'un grand Plan d'action régional de lutte contre la précarité des jeunes en formation et des étudiants, à travers lequel seront déployées, dans la durée, un ensemble de mesures transversales, et qui reposera sur un fonds régional spécifique”.

Exposé des motifs :**LUTTER VRAIMENT CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE PAR UNE POLITIQUE RÉGIONALE
GLOBALE EN FAVEUR DES JEUNES EN FORMATION ET DES ÉTUDIANT·E·S**

Depuis le début de la crise sanitaire, la précarité qui touchait déjà de très nombreux étudiants, s'est considérablement aggravée. Nombreux sont ceux qui se trouvent depuis plusieurs mois en grandes difficultés pour faire face aux dépenses vitales en matière de soins, d'alimentation, et de logement.

La généralisation du salariat étudiant, auquel de plus en plus de jeunes, en particulier ceux des catégories les plus modestes, ont recours pour pouvoir étudier, reflète d'abord l'absence d'engagement de l'État en matière de bourses d'études, qui doivent être massivement renforcées.

Cette absence d'engagement de l'État, manifeste également en matière de logement étudiant, a contribué à accroître la précarité étudiante ces dernières années.

Il est indispensable, face aux urgences liées au contexte sanitaire et social actuel, mais aussi dans la durée, de repenser les dispositifs d'aide aux étudiants pour permettre, sur la base de critères sociaux, à tous les jeunes de réaliser leurs études et leurs formations dans des conditions matérielles dignes.

L'État doit y contribuer davantage. Le plan “1 jeune 1 solution” notamment, lancé l'an dernier par le Gouvernement et qui consiste principalement en un recyclage d'offres d'emplois existantes, ne produit nullement les effets annoncés dans la communication de ce dernier.

La Région Ile-de-France doit également faire plus. Alors que notre région est celle qui compte le plus grand nombre d'étudiants, les mesures proposées par notre collectivité sont restées pour l'heure très insuffisantes, malgré les demandes formulées par les groupes de gauche et écologistes depuis fin 2019 et réitérées par de multiples amendements depuis mars dernier et le 1er confinement.

Les dernières mesures proposées par l'exécutif régional se cantonnent à quelques actions ponctuelles, et ne témoignent pas d'une réelle volonté de répondre à l'enjeu de la précarité étudiante dans sa globalité, et sur la durée. Le dispositif “Revenu Jeune Actif” annoncé le mois dernier s'est finalement révélé, derrière la communication habituelle, n'être qu'une reprise d'aides déjà existantes.

A l'occasion de la commission permanente de ce 1^{er} avril, aucune autre mesure nouvelle n'est proposée.

Si l'aide psychologique est nécessaire, son déploiement mériterait d'être réévalué en fonction des besoins croissants. Si l'hébergement des étudiants qui ne peuvent plus payer leur loyer est une question vitale, il devrait aussi prendre la forme, pas seulement de chambres d'hôtel, mais d'un fonds régional pour l'aide à l'hébergement étudiant ou d'un soutien accru aux CROUS afin d'utiliser

pleinement les résidences universitaires. Que la Région déclare pouvoir se porter garante pour un prêt étudiant si les parents ne le peuvent pas est problématique car une politique publique ne peut pas régler la précarité étudiante par un endettement individuel mais doit au contraire agir pour revaloriser les bourses étudiantes et surtout pour l'ouverture urgente du RSA au moins de 25 ans comme le font plusieurs départements. Lutter contre la précarité étudiante doit passer par une solidarité institutionnelle, urgemment et sur le long terme.

Cette absence de politiques et d'ambitions régionales d'ampleur est contradictoire d'ailleurs avec l'annonce faite que la grande cause régionale de 2021 soit la jeunesse.

De nombreuses expertises et propositions, émanant notamment des associations et syndicats étudiants, mais aussi d'élu.e.s, ont pourtant été formulées ces derniers mois. Le rapport d'enquête parlementaire présenté en décembre dernier par la députée Marie-Georges Buffet soulignait ainsi que la crise actuelle, mettant en cause les droits fondamentaux des enfants et de la jeunesse en creusant les inégalités, devait être l'occasion de revisiter de fond en comble la place des jeunes au sein des politiques publiques. Ce rapport proposait un travail de fond, consistant à replacer les enfants et les jeunes, y compris les étudiants, au cœur des politiques publiques, en privilégiant une méthode horizontale, s'appuyant sur les acteurs dans les territoires pour favoriser des dynamiques vertueuses.

L'action de notre collectivité gagnerait ainsi à s'inspirer de ces propositions, en renouvelant dès maintenant en profondeur sa politique en faveur des jeunes et des étudiants, et en déployant pour ce faire, sur le long terme, des financements et des dispositifs de fond plus conséquents et cohérents en matière d'accès aux études, de formation, d'action sociale et de santé, de logement, de transports et de culture.

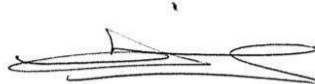
Céline MALAÏSÉ



Maxime des GAYETS



Ghislaine SENÉE



Eddie AÏT

